

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE MARDI 26 JUIN 2018 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin.
Mesdames les conseillères : Sylvie Beaumont et Audrée Villeneuve.
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche, Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Madame la conseillère Véronique Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18 h 30 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST POUR LES PROJETS 2018

345-19-2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est gère le Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE les projets structurants sont éligibles à une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donner son appui aux différents projets qui pourraient être soumis à la MRC afin de bénéficier du Fonds de développement du territoire (FDT) pour l'année 2018, en tentant compte de l'analyse des besoins et objectifs des secteurs visés, incluant les retombées auprès des citoyens et des montants disponibles, tel qu'il appert des demandes transmises par les différents services dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'appuyer certains projets à soumettre à la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour des demandes d'aide financière et que ceux qui ne sont pas retenus ne seront pas nécessairement écartés dans le temps, sous réserve d'autres sources de financement;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'appuyer les demandes d'aide financière à la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) se détaillant comme suit:

- Centre Dorval :
 - Poussière de pierre piste éclairée : 15 000 \$;
 - Éclairage au LED piste Dorval : 8 000 \$.
- Centre de villégiature Dam-en-terre
 - Projet d'aménagement d'une bande riveraine modèle : 4 707,08 \$ plus taxes ;
 - Projet de forêt nourricière : 4 349,15 \$ plus taxes.
- Service des travaux publics :
 - Sécurisation de l'accès à la piste cyclable, rue des Agates et avenue du Pont Nord : 7 900 \$;
 - Plantation de 25 arbres sur les sections de rues qui seront rénovées cet été (Scott Ouest, Bergeron, Saint-Bernard) : 11 250 \$.

Les sommes résiduelles d'environ 8 000 \$ pourront être affectées à d'autres projets ou mises en réserve pour la prochaine année du Fonds de développement du territoire ;

Et de désigner madame Karine Morel, directrice du Service des travaux publics ainsi que monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, à présenter, comme signataire de l'entente à intervenir avec le « Fonds de développement des territoires (FDT) » de la MRC Lac-Saint-Jean-Est."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT PROFESSIONNEL – GESTION INFORMATISÉE DES PERMIS POUR LE SERVICE D'URBANISME – SERVICES ET LOGICIELS

346-19-2018

CONSIDÉRANT QUE le logiciel d'émission de permis actuellement en place est désuet et ne répond plus aux besoins du Service d'urbanisme faute de mise à jour par le fournisseur;

CONSIDÉRANT QUE les logiciels nécessaires à l'émission des permis par le Service d'urbanisme doivent s'intégrer au système informatique actuellement en vigueur à la Ville d'Alma pour des raisons de saine gestion;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a demandé à la firme PG Solution, spécialisée dans les logiciels de gestion des permis, de déposer une offre de services à la Ville d'Alma pour différents modules, à savoir :

- Gestion des permis;
- Gestion des interventions;
- Accès extérieur des données;
- Permis en ligne;
- Formation du personnel;

CONSIDÉRANT QUE ces logiciels sont des modules supplémentaires qui s'intègrent parfaitement au système informatique déjà en fonction à la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service d'urbanisme;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme PG Solutions inc., le mandat relatif à la fourniture des services et logiciels requis pour l'émission des permis par le Service d'urbanisme, le tout, conformément à sa proposition datée du 26 juin 2018, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser le directeur du Service d'urbanisme à signer, pour la Ville d'Alma ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit 45 981 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE D'ALMA – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS – ENTENTE

347-19-2018

CONSIDÉRANT QUE le milieu s'est mobilisé dans les derniers mois avec différents partenaires afin de trouver une solution qui assurerait la pérennité de la Maison Jean-Eudes-Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble a été cédé à l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma et qu'il est admissible à une aide financière de la Société d'habitation du Québec en vertu du programme de Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de signer l'entente conclue en vertu de ce programme d'aide financière;

il est proposé par madame la conseillère Aurée Villeneuve,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RESOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, l'entente pour la gestion du programme de Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis pour les 20 unités de logement de la Maison Jean-Eudes-Bergeron, intervenue avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma.

Et de confirmer la participation financière de la Ville dans le cadre de cette entente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – INTENTION DE LA VILLE D'ALMA D'ADOPTER UN PROGRAMME MUNICIPAL COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

348-19-2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 3.1.1 et 94.5 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Municipalité doit adresser à la Société d'habitation du Québec une résolution lui signifiant son intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec prévoyant l'octroi d'une aide financière ou d'un crédit de taxes pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adopter un tel programme pour soutenir la Maison Jean-Eudes-Bergeron;

il est proposé par madame la conseillère Audrée Villeneuve, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RESOLU :

"d'aviser la Société d'habitation du Québec que le conseil municipal de la Ville d'Alma a l'intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec prévoyant l'octroi d'une aide financière ou d'un crédit de taxes pour une période déterminée."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – RÉFECTION DE L'AVENUE DES DIAMANTS ET DE LA RUE DES ORMES 349-19-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour des travaux de réfection de l'avenue des Diamants et de la rue des Ormes, les soumissions suivantes ont été reçues le 19 juin 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix total (taxes incluses)
Les Excavations G. Larouche inc. – Alma	421 666,21 \$
Terrassement Jocelyn Fortin Enr. – Alma	433 981,54 \$
Excavation LMR inc. – Jonquière	435 137,53 \$
Les Entreprises Rosario Martel inc. – Alma	436 845,21 \$
Construction Roch Dufour inc. – Jonquière	484 914,23 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour des travaux de réfection de l'avenue des Diamants et de la rue des Ormes, à la firme Excavation G. Larouche inc. d'Alma, pour un coût total de 421 666,21 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités prévues à cette fin au projet d'immobilisations numéro 059."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – RÉFECTION DES RUES BOIVIN, SCOTT EST ET FALARDEAU 350-19-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour des travaux de réfection des rues Boivin (de l'avenue Bégin à l'avenue Lavoie), Scott Est (de l'avenue du Pont Sud à l'avenue Saint-Pierre) et Falardeau (de l'avenue Elzéar à la rue Beauchamps), les soumissions suivantes ont été reçues le 19 juin 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix total (taxes incluses)
Excavation LMR inc. – Jonquière	406 900,35 \$
Terrassement Jocelyn Fortin Enr. – Alma	412 775,15 \$
Les Excavations G. Larouche inc. – Alma	415 864,58 \$
Les Entreprises Rosario Martel inc. – Alma	419 083,88 \$
Construction Roch Dufour inc. – Jonquière	444 766,15 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour des travaux de réfection des rues Boivin, Scott Est et Falardeau, à la firme Excavation L.M.R. inc. de Jonquière, pour un coût total de 406 900,35 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités prévues à cette fin au projet d'immobilisations numéro 059."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – FOURNITURE ET POSE DE BORDURES ET TROTTOIRS EN BÉTON

351-19-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et la pose de bordures et trottoirs en béton, les soumissions suivantes ont été reçues le 15 juin 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Les entreprises Rosario Martel limitée – Alma	291 682,34 \$
Aménagex inc. – Alma	316 293,87 \$
Inter-Projet (9099-3593 Québec inc.) – Jonquière	321 470,10 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de bordures et trottoirs en béton à la firme Les entreprises Rosario Martel limitée d'Alma, pour un coût total de 291 682,34 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les projets d'immobilisations numéro 059 et 220."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE SUD

352-19-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'agrandissement de la caserne Sud, les soumissions suivantes ont été reçues le 15 juin 2018 :

Nom du soumissionnaire	PRIX TAXES EN SUS			
	Sous-total A Agrandissement	Sous- total B Réfection bassins 3 et 4	Sous-total C Bureaux administratifs	Total A + C
Construction Guy Bonneau inc. – Dolbeau- Mistassini	2 277 631 \$	108 372 \$	137 755 \$	2 415 116 \$
Inter-Projet inc. – Jonquière	2 447 196,79 \$	86 779,33 \$	130 023,80 \$	2 577 220,59 \$
Isofor inc. – Alma	Non conforme			
Construction Unibec inc. – Dolbeau- Mistassini	2 504 799 \$	89 681 \$	122 020 \$	2 626 819 \$
Laval Fortin limitée – Alma	2 485 985,38 \$	93 266,35 \$	197 748,27 \$	2 683 733,65 \$
Les Constructions Tech-Hab inc. – Chicoutimi	2 755 523,92 \$	100 500 \$	131 127,41 \$	2 886 651,33 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le coordonnateur sections bâtiments, développement durable et parcs et le directeur du Service de la prévention des incendies précisant la non-conformité de la soumission de la firme Isofor inc., le choix des phases A et C seulement afin de respecter le budget et les taxes en sus;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour les phases A et C des travaux d'agrandissement de la caserne Sud, à la firme Construction Guy Bonneau inc. de Dolbeau-Mistassini, pour un coût total de 2 415 116 \$, taxes en sus, conformément à la soumission présentée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités prévues à cette fin au règlement d'emprunt 309-2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE DE SERVICES – FOURNITURE D'ABRASIF HIVER 2018-2019 – 353-19-2018
GRAVIER HYBRIDE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 312-17-2018 afin de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer ce contrat à la firme Gravier Donckin Simard et Fils inc. d'Hébertville, pour la fourniture d'abrasif (pierre concassée, 800 tonnes métriques) 2018-2019, au prix de 15 160 \$, taxes, transport et droits municipaux en sus;

CONSIDÉRANT QUE dans leur rapport d'analyse, l'acheteur municipal et le directeur adjoint du Service des travaux publics recommandaient également d'acquérir 2 000 tonnes de gravier hybride chez la firme Pic Construction compagnie limitée de Saint-Honoré, pour un montant de 17 400 \$, taxes, transports et droits municipaux en sus, soit selon les mêmes conditions que l'appel d'offres de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions législatives nous permettent de conclure un contrat de gré à gré pour autant que la valeur de celui-ci soit inférieure à 25 000 \$, taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller François Carrier,
 appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'octroyer le contrat pour la fourniture d'abrasif additionnel (gravier hybride, 2 000 tonnes métriques) 2018-2019 à la firme Pic Construction compagnie limitée de Saint-Honoré, au prix de 17 400 \$, taxes, transport et droits municipaux en sus, conformément à l'offre de services reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 46.


 greffier


 maire

354-19-2018